



Violences de couple chez les jeunes

Les violences conjugales évoquent généralement des couples mariés ou vivant ensemble. Qu'en est-il chez les jeunes?

Bertrand Tappolet

Des études menées dans notre pays ont montré que plus de la moitié des jeunes personnes interrogées avaient subi au moins une fois des violences exercées par leur partenaire. «En Suisse, les comportements dépassant les limites, blessants ou violents, d'ordre physique ou psychique sont répandus parmi les couples de jeunes.»¹ La forme de violence la plus commune est psychologique, le *monitoring*. Soit des actions réalisées en vue de contrôler les contacts du partenaire avec le cercle amical. Les jeunes filles sont notoirement plus impactées que les garçons. Dans le cadre d'atteintes physiques, «les garçons donnent des coups alors que les filles ont davantage tendance à mordre et gifler», précise la sociologue Marylène Lieber. Tant l'éducation que le milieu familial où la jeune personne grandit ont une importance

cruciale dans sa capacité de résister à une situation jugée intolérable.

«Les études de genre montrent qu'il existe une forme de conditionnement social à l'apprentissage de la docilité chez les filles dont il est attendu qu'elles ne se mettent pas en colère», affirme Marylène Lieber, aussi directrice de l'Institut des études genre (Unige). Le mouvement MeToo a son pendant français dès 2022 chez les femmes ayant des relations sexuelles ou sentimentales avec d'autres femmes, le #MeTooLesbien. Ce mouvement peine à se visibiliser dans un cadre hétérosexiste avec la peur d'une instrumentalisation antiféministe et LGBTphobe. En Suisse, il existe une quasi-omerta sur les violences faites aux femmes par des femmes. Les violences ne se cantonnent pas au *monitoring* majoritaire: humiliations, crises de colère, chantages au suicide,

harcèlement, coups, séquestrations et viols sont dénoncés par des femmes sur les réseaux sociaux.²

Pour la jeunesse, «nous sommes face à un phénomène inquiétant», relève Marie Thiébaud de Pro Junior Arc Jurassien. Une des explications résiderait dans le fait que les jeunes se sentent plus insécurisés émotionnellement envers leur partenaire. «Lorsque des conflits surviennent, les façons de les résoudre sont davantage tournées vers l'agression ou le désengagement. Les capacités à gérer les conflits s'accroissent lorsque ces personnes deviennent jeunes adultes. Il est donc primordial de sensibiliser, dès le plus jeune âge, à ce qu'est une relation saine et de les accompagner dans le développement de compétences relationnelles.» Basée à Neuchâtel, l'association tente de sensibiliser aux violences conjugales

fréquentations, contacts, déplacements et géolocalisation», détaille la sociologue.³

Au-delà des lésions corporelles, les conséquences psychiques peuvent être sérieuses

Aux yeux de la psychologue genevoise Béatrice Cortellini, la violence de couple est souvent réciproque entre partenaires qui la perpétuent tout en la subissant. Seule une faible part des victimes chercherait à se faire aider. Or, les conséquences des expériences de violence sur la santé des jeunes en couple sont proches de celles liées à la violence domestique chez les adultes. Au-delà des lésions corporelles, les conséquences psychiques peuvent être sérieuses. Et s'étendre une vie durant, voire se transmettre d'une génération à l'autre au sein de la famille notamment. Parmi les situations les plus fréquentes, relevons la faible estime de soi, les troubles alimentaires et dépressifs jusqu'au stress post-traumatique et aux tentatives de suicide.

Lacunes

Pour cette directrice de l'association genevoise Aide aux victimes de la violence en couple (AVVEC), reconnaître et combattre les violences dans les relations de couples entre jeunes est essentiel pour créer un environnement où les relations amoureuses sont basées sur le respect, l'égalité et la communication ouverte. «A la volonté de pouvoir asservissant d'un.e partenaire répondent la vulnérabilité, la perte d'autonomie chez l'autre. Autant de traumatismes à l'adolescence lorsque l'identité se construit par la relation amoureuse et la confiance en soi notamment». Les jeunes se tournent essentiellement d'abord vers leurs amis et proches. Avant de s'adresser aux médecins, associations, centres de consultation pour victimes de Suisse (centres LAVI), voire avocats. Mais seule une faible part de victimes s'expriment spontanément sur ces violences.

La série norvégienne *Delete Me* (sur Play RTS) aborde les agressions sexuelles, dont le *revenge porn* et le *slut-shaming*⁴. Mais elle s'attaque aussi aux viol, bizutages et *rites de passage* qui profitent de ce moment de fragilité de l'adolescence où l'on veut absolument être accepté au sein du groupe. En Suisse, il n'existe pas de loi spécifique punissant le harcèlement ou le cyberharcèlement. Cependant, des articles de loi sanctionnent les actes qui le constituent. Malheureusement dans les faits, les coupables sont rarement inquiétés relativement aux préjudices et souffrances qu'ils font subir aux victimes. En outre, il existe chez les victimes une crainte à porter plainte au gré d'une démarche judiciaire souvent longue, éprouvante et à l'issue incertaine, par honte, culpabilité et peur des représailles.

A cela s'ajoutent une précarité financière, la charge d'un enfant, le fait que les jeunes vivent plus chez leurs parents respectifs qu'en appartement commun (ce qui entrave certaines poursuites judiciaires), un phénomène que les crises cumulées (pandémique, économique...) n'ont fait qu'accentuer. Cette situation favorise indirectement l'impunité des personnes mises en cause pour faits de violences. Pour Marylène Lieber, la formation de la police pour les violences fondées sur le genre apparaît déficitaire. Côté justice, elle souligne le caractère incompréhensible pour les victimes de certains verdicts pour faits avérés de violences et contraintes. Ainsi une peine de six mois avec sursis sanctionnant le reconnu coupable. «C'est une forme de victimisation secondaire accompagnée d'un taux de classement très important pour les cas de violences conjugales et sexuelles». ■

¹ *La violence dans les relations de couple entre jeunes*, Bureau fédéral de l'égalité, juin 2020

² «#MeTooLesbien: «Nous souhaitons créer un espace de libération de la parole et de soutien aux victimes»», *Causette.fr*. 28.10.22

³ Il existe aussi la *résistance violente* et le *contrôle mutuel violent*.

⁴ *Revenge porn*: Partage en ligne de contenus sexuellement explicites sans l'accord de la personne concernée en forme de «vengeance», le *slut-shaming* revient à rabaisser, stigmatiser ou culpabiliser une femme du fait de son comportement sexuel.

notamment lors de discussions de groupes en axant les échanges sur les solutions et actions possibles. Souvent, les jeunes avaient «un pressentiment concernant l'anormalité de ces comportements mais sans avoir fait le lien avec des violences ou réussi à mettre des mots sur les situations», constate Marie Thiébaud.

Atteintes réciproques

Crier, poster une photo de nudité échangée et non sollicitée sur Instagram (*nude*), interdire au partenaire de parler à autrui, envoyer des messages incessants ou *ghoster* -être exclu par une personne chère à sa vie- sont aussi assimilables aux actes violents. Marylene Lieber distingue entre deux types de violence variant en intensité. L'une est *situationnelle*. Elle implique femme ou homme en désaccords conflictuels pouvant dériver jusqu'à des actes violents, mais ne vise pas à contrôler l'ensemble de la relation. L'autre violence ressort du *terrorisme conjugal* ou *intime*, essentiellement le fait d'hommes à l'encontre de femmes. Soit des «tentatives invasives et systématiques de contrôle continu de l'autre. Dans sa sexualité, ses actes,